



MUTATION OUTRE-MER ET A L'ETRANGER

Bientôt les mutations : consultez le guide du départ

Mis en ligne le **mardi 31 mars 2015**

La période des mutations approche, le guide du départ est là pour vous aider dans toutes vos démarches lors d'une mutation en outre-mer ou à l'étranger.



En collaboration avec de nombreux partenaires (état-major des armées, les différentes armées, le service de santé des armées, l'action sociale de la défense, l'école militaire de spécialisation outre-mer et étranger, [UNEQ](#), l'AGPM et le GPMA) la **CNMSS** a créé le **"guide du départ outre-mer et à l'étranger"** pour accompagner votre mobilité.

Ce guide en ligne recense **55 destinations** à travers le monde.

Il a été créé pour VOUS, pour **faciliter vos démarches** et vous fournir de précieux conseils avant, pendant et après votre mutation :

- > démarches administratives
- > protection sociale
- > conseils sanitaires pour préserver votre santé et celle de vos proches (vaccinations, répulsifs cutanés, traitement anti-paludisme, conseils et informations sanitaires sur les habitudes à adopter sur place)
- > aides et secours
- > les adresses utiles sur votre lieu d'affectation comme celles des ambassades, des consulats, de l'organisation mondiale de la santé, du ministère des affaires sociale et de la santé, du ministère des affaires étrangères...

Vous y trouverez ainsi toutes **les informations nécessaires à votre séjour et à celui de votre famille.**

La navigation se fait facilement par destination, **toutes les informations et tous les liens utiles vers nos différents partenaires se retrouvent ainsi regroupés** au même endroit.
Les informations sont régulièrement mises à jour et suivent l'actualité.



A tout moment et dans n'importe quel lieu du monde, vous restez en contact avec la [CNMSS](#) et ses partenaires en vous connectant au guide du départ depuis le site www.cnmss.fr ou directement par l'adresse guide-depart.cnmss.fr (Le guide du départ existe aussi en version mobile).

Dernière mise à jour de l'article : 28/02/2018